



## Annexe 1 Règlement Intérieur - Procédure Déplacement

### 1. Objet / Domaine d'application

La présente procédure concerne les déplacements :

- pour une rencontre,
- pour une réunion sportive
- pour une séance d'entraînement,
- pour une compétition sportive effectués sous le contrôle ou la direction des organisations assurées,

qui doivent être effectués sous le contrôle du club et doivent donc être organisés par le club.

Le trajet doit être direct et ne pas être interrompu par un motif personnel.

### 2. Contenu

#### Sécurité

Règles pour le transport de personnes dans un véhicule personnel :

- Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- Le véhicule doit être en bon état et à jour des contrôles techniques le cas échéant.
- "1 personne = 1 place = 1 ceinture" : depuis le 1er janvier 2008, chaque siège équipé d'une ceinture de sécurité ne peut être occupé que par une seule personne
- Veiller au port de la ceinture de tous les passagers
- Préparer à l'avance son itinéraire afin de rester concentré sur sa conduite
- Ne consommer aucune boisson alcoolisée, maîtriser sa vitesse et respecter le code de la route
- Durant les pauses effectuées à l'occasion de grands déplacements, les personnes en charge de l'encadrement doivent être particulièrement vigilantes quant à la sécurité des personnes transportées, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.

#### Assurance

Le contrat d'assurance de groupe souscrit par la Fédération garantit les déplacements :

- 1 – Les licenciés sont assurés par la garantie atteinte corporelle de la licence.
- 2 - Les accompagnateurs non licenciés (par exemple les parents) sont assurés par leur assurance personnelle pour ce qui concerne les accidents corporels.
- 3 – Les véhicules (qu'ils soient loués ou non) sont assurés par l'assurance souscrite par leur propriétaire.

#### Remboursement

Les frais engagés par un membre du club utilisant son véhicule personnel peuvent être pris en charge par le club selon les modalités définies dans la tarification club en vigueur.